

## **A LIRE ATTENTIVEMENT PAR TOUS LES CANDIDATS**

**Vous ne devez pas vous séparer de cette convocation. Elle contient des informations qui vous sont indispensables pour obtenir vos résultats ou pour toute démarche vis-à-vis de votre centre d'épreuve ou du service du Rectorat.**

**AUCUN NUMERO DE CANDIDAT NE SERA COMMUNIQUE PAR TELEPHONE OU COURRIEL PAR LE RECTORAT.**

### **RESULTATS**

**LE RELEVÉ DE NOTES DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE RETIRÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE DU CANDIDAT LE 11 JUILLET 2016 à 14H00**

(en cas d'empêchement vous avez la possibilité de donner procuration avec copie de votre pièce d'identité).

Les résultats sont consultables sur internet à partir du MERCREDI 13 JUILLET 2016 à 9H00 à l'adresse suivante :

**<http://services.ac-nice.fr>**

**Rubrique : services proposés au public / publication des résultats d'examen et concours (publignet) / consultation des résultats par notes / épreuves anticipées du baccalauréat. Vous devrez alors saisir le numéro de matricule figurant sur votre convocation (lettre M majuscule suivie de 9 chiffres, sans espace), votre date de naissance, ainsi que le code affiché dans la fenêtre. Vos résultats sont alors disponibles. Les résultats sont strictement personnels et confidentiels : il est donc inutile de téléphoner au service pour en obtenir communication.**

### **NOTE IMPORTANTE POUR LES CANDIDATS NON SCOLARISÉS**

Les candidats individuels ou Cned doivent faire parvenir, **impérativement avant le Jeudi 2 juin 2016 au plus tard dans leur centre d'examen** ( le lycée dans lequel ils sont convoqués, voir au recto de la convocation) **à l'attention du Chef de Centre :**

- leur descriptif des " lectures et activités " pour l'épreuve anticipée orale de français, accompagné de
- la photocopie des extraits des textes étudiés, sauf œuvres intégrales,
- la photocopie de la présente convocation.

Les documents qui parviendraient par erreur au Rectorat ne seront pas réacheminés.

### **CANDIDATS BÉNÉFICIAIRES D'AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES**

Ces candidats sont invités à prendre contact avec le responsable du (des) centre (s) d'épreuves concerné (s).

### **SESSION DE REMPLACEMENT DE SEPTEMBRE**

En cas d'absence justifiée liée à un événement indépendant de leur volonté à la session normale de juin ( cas de force majeure dûment constaté), le candidat s'il est majeur, ou son représentant légal s'il est mineur, doit adresser **une demande d'inscription pour la session de remplacement de septembre et fournir tous les justificatifs nécessaires à l'étude de cette demande.** Elle doit parvenir **au plus tard le mardi 28 juin 2016, le cachet de la poste faisant foi,** à l'adresse suivante :

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NICE  
Département des examens et concours  
Épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique  
53, avenue Cap de Croix  
06181 NICE CEDEX 2

### **UTILISATION DES CALCULATRICES ÉLECTRONIQUES ( extrait de la circulaire ministérielle du 16/11/99 )**

L'utilisation est déterminée par les instructions indiquées sur les sujets. Dans le cas d'une possible utilisation, le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante. Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre. Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

### **FRAUDES**

La fraude lors d'un examen n'est pas un acte anodin et constitue un délit au terme de la loi du 23 décembre 1901 (article 1er). Les peines prévues par la loi sont de trois ans d'emprisonnement et d'une amende. Parallèlement à l'action pénale, les candidats fraudeurs comparaitront devant la commission de discipline du baccalauréat.